

Le Parti Vert Européen

HISTOIRE DES VERTS EN EUROPE

L'émergence des Verts en Europe date des années 1970. Le 1^{er} parti Vert à l'échelle nationale est le parti Vert britannique, né en 1973. Le 1^{er} Vert est élu en Suisse en 1979 au Parlement suisse. Les Belges élisent 5 députés Verts au Parlement fédéral en 1981.

En 1983, les Verts allemands obtiennent 28 sièges au Bundestag. Ce sont eux qui les premiers utilisent le terme "vert" et qui introduisent le symbole du tournesol ainsi que les 4 piliers du parti vert (l'écologie, la justice sociale, la démocratie participative, la non violence). En France, les Verts se constituent en parti politique en 1984. Il est difficile de dénombrer le nombre exact de partis écologistes en Europe, ils sont au moins une centaine.

Les partis nationaux ensemble représentent une force politique importante, dotée de quelques 250 députés et sénateurs dans une quinzaine de parlements nationaux, et de plusieurs milliers d'élus locaux.

LE GROUPE VERT AU PARLEMENT EUROPÉEN

La 1^{ère} élection du Parlement européen a lieu en 1979, mais il faut attendre 1984 pour que les Verts entrent dans l'hémicycle. En 1989, ils constituent leur 1^{er} groupe parlementaire au sein du PE. En 1999, les Verts s'allient à l'Alliance Libre européenne regroupant les régionalistes pour former un nouveau groupe politique fort de 48 députés (38 Verts, 10 ALE), avec des élus issus de 11 des 15 pays qui forment alors l'UE.

(suite au verso) ● ● ●

1. État des lieux

● Le Parti Vert Européen (PVE) est composé de 35 partis écologistes nationaux issus de 31 pays d'Europe, dont 5 non-membres de l'Union européenne (Suisse, Russie, Géorgie, Ukraine, Norvège). Il associe 7 partis observateurs, qui pour la plupart souhaitent adhérer au PVE. Les partis membres partagent un projet commun : **mettre en œuvre une politique Verte en Europe et soutenir les "petits" partis Verts afin de renforcer le mouvement politique Vert dans son ensemble.**

2. Les étapes importantes

● **1979** : La **Coordination des partis européens Verts et Radicaux** est créée afin d'organiser la participation des partis Verts et radicaux aux élections européennes de la même année. Étant donnée la diversité des partis, aucune plate-forme politique commune n'est réalisée. Malgré le bon score de certains partis, aucun Vert n'est élu au Parlement européen (PE).

● **1984** : La première **Coordination Verte européenne** succède à la précédente, en incluant cette fois uniquement des partis Verts. Elle réunit les partis d'Allemagne, de France, du Benelux, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse. Cette même année, 11 députés Verts européens sont élus au PE.

● **1989** : Les Verts européens obtiennent 26 sièges au PE et constituent un groupe parlementaire.

● **1992** : Le Traité de Maastricht reconnaît l'importance des partis politiques au niveau européen.

● **1993** : La **Fédération européenne des partis Verts** est créée à Helsinki par les membres de la Coordination Verte européenne. L'organisation s'agrandit et se structure : 22 partis nationaux Verts s'accordent sur un programme commun, notamment dans la perspective des élections européennes.

● **1999** : Le Congrès des Verts européens a lieu à Paris et réunit 1400 personnes, dont 11 ministres Verts. La 1^{ère} campagne européenne est lancée au terme de laquelle 38 députés sont élus au PE.

● **2003** : Le Conseil de la Fédération européenne des partis Verts adopte les changements statutaires

qui lui permettent de remplir les critères pour devenir un "parti politique européen".

● **2004** : Le **Parti Vert Européen** est lancé le 22 février, à Rome, lors du congrès de la Fédération Européenne des Partis Verts. C'est l'occasion d'amorcer une campagne commune dans le cadre des élections européennes au terme de laquelle le groupe Vert/ALE obtient 38 élus.

3. Les termes du débat

Le contexte : les partis politiques européens émergent en Europe

● Dans le cadre du processus d'intégration européenne, les plus importantes familles politiques ont fondé au cours des années 70 des fédérations de partis au niveau européen qui se composent des partis nationaux se rattachant à la même idéologie politique. Suite à l'introduction d'un article relatif aux partis politiques européens dans le Traité de Maastricht, tous ces regroupements politiques ont procédé à une réorganisation de leurs structures en étroite collaboration avec les groupes politiques siégeant au PE.

La structure du PVE : parti ou fédération ?

● Même avant de prendre le nom de "Parti Vert Européen", les Verts européens avaient choisi de s'organiser en structure politique plutôt qu'en simple réseau. Le PVE reste cependant une fédération de représentants des partis nationaux, la législation actuelle ne lui permet d'ailleurs pas de participer aux élections sans passer par les partis nationaux. Le scrutin pour les élections des eurodéputés est en effet organisé au niveau national. Dans ce contexte, l'enjeu principal pour le PVE est de faire exister une structure davantage collective en développant une logique transnationale.

La prise de décision au sein du PVE : quelle répartition des voix ?

● Le PVE est articulé autour de 3 structures :
– Le Conseil élargi, appelé **Congrès**, se tient tous les trois ans sous la forme d'une Assemblée générale du PVE. C'est l'organe de décision. Il regroupe quelques 400 délégués des partis membres et du Groupe Vert

(suite du recto) ● ● ●

En 2004, l'UE s'élargit à 25 pays mais les Verts ne parviennent pas à avoir d'élus dans plus de 11 pays. Ils ont ainsi 38 députés, auxquels s'ajoutent les 5 députés ALE. Aujourd'hui le groupe Vert/ALE est le 5^{ème} groupe du PE et compte en son sein 42 députés de 13 États membres. Les eurodéputés Verts sont reconnus comme membres individuels du PVE et contribuent à ce titre au financement du parti.

LES VERTS DE L'EST

Bien que les partis Verts dans les pays d'Europe de l'Est occupent une place encore modeste, ils s'établissent progressivement. En République Tchèque, le parti Vert a ainsi dépassé les 5% aux dernières élections législatives et est entré au gouvernement. 4 députés Verts siègent au Parlement Letton. En Estonie, 6 Verts ont été élus au Parlement national. Par contre, en Hongrie, le parti Vert est virtuellement absent. Il est également faible en Roumanie et Bulgarie, ce qui rend incertain l'élection d'eurodéputés Verts aux prochaines élections dans ces pays. Le ressort le plus puissant chez les Verts de l'Est est le rejet du communisme, ils peuvent donc parfois se tourner vers la droite pour former des coalitions, comme en République Tchèque.

Sébastien Leplaideur
président | Paris

sebastien@verts-europe-sinople.net

Laurent Develay

trésorier | Bruxelles | Strasbourg
laurent@verts-europe-sinople.net

Jean-François Yon

coordinateur
jfy@verts-europe-sinople.net

Thamin Abdesselam

webmaster
thamin@verts-europe-sinople.net

Anne Castelain

chargée de mission Environnement
anne@verts-europe-sinople.net

Sandrine Roginsky

chargée de mission Social/Sociétal
sandrine@verts-europe-sinople.net

Philippe Sour

chargé de mission "RPS"
philippe@verts-europe-sinople.net

Pierre Tsiakkaros

Chargé de Mission Questions Internationales
pierre@verts-europe-sinople.net

sinople

centre d'études et d'initiatives
des Verts français
au Parlement Européen

au Parlement Européen (GVPE). Chaque parti a au minimum 4 délégués, le nombre total de délégués par parti étant proportionnel aux résultats aux élections nationale et européenne des partis nationaux dans leur pays respectif. Le GVPE a quant à lui 6 délégués.

– **Le Conseil** coordonne les initiatives et activités du PVE. Pour cela, il se réunit tous les 6 mois. Il est responsable des décisions politiques entre chaque Congrès et approuve le budget et le recrutement des salariés. Le vote au Conseil se fait à la majorité des 2/3. Le Conseil inclut 51 délégués qui totalisent ensemble 74 droits de vote. Chaque parti dispose de 1 à 2 délégués. Les Verts français disposent de 2 délégués et de 3 droits de vote. À titre de comparaison, les Verts allemands disposent de 5 droits de vote (le plus grand nombre), quand la plupart des "petits partis" disposent de 1 ou 2 droits de vote. Le GVPE a quant à lui 2 délégués pour 2 droits de vote. Le nombre de délégués et leurs droits de vote est calculé proportionnellement aux résultats aux élections nationales et européennes du parti et/ou au nombre de ses adhérents. Mais le système défavorise les partis des pays où s'applique le scrutin majoritaire. La répartition actuelle des voix, également déséquilibrée au profit des "petits" partis, devrait être bientôt modifiée.

Chaque parti désigne ses délégués selon ses propres règles. Au-delà du nombre de délégués, chaque parti national peut aussi être représenté par une délégation plus importante incluant d'autres responsables et militants du parti. La délégation française s'est ainsi enrichie dans le temps, notamment durant ces 2 dernières années.

– **Le Comité** du PVE, élu par le Conseil, est la représentation politique PVE. Il exécute les décisions du Conseil. Il est composé de 9 membres, dont 2 porte-paroles et un secrétaire général basé à Bruxelles.

Le financement du PVE : des moyens trop modestes ?

● Le budget du PVE tourne autour de 800 000 euros. Il est discuté chaque année au Conseil. Ce sont les partis nationaux qui financent le PVE par leur cotisation. Mais le PVE bénéficie surtout des financements spécifiques de l'Union européenne (UE). Ceux-ci sont en grande partie proportionnels au nombre d'élus Verts au PE.

● Malgré tout, les moyens du PVE restent limités au regard des chantiers à accomplir. Ainsi, les moyens salariés se réduisent à 3,5 personnes en équivalent temps plein. Par ailleurs, la seule langue de travail est l'anglais.

Les activités du PVE : la mise en commun de projets

● Les activités du PVE s'articulent autour des réunions du Conseil. Parallèlement, des réseaux thématiques se réunissent périodiquement, notamment en marge du Conseil, tels que le réseau de dialogue Est-Ouest, la Fédération des jeunes Verts européens, le

réseau des Verts insulaires, etc., ainsi que des groupes de travail. De son côté, le comité du PVE rencontre périodiquement des représentants des partis Verts et de la société civile des différents pays européens, et au-delà. Des opérations conjointes avec le GVPE sont également menées, telles que la campagne de mobilisation sur le climat ou la sécurité alimentaire.

Le projet politique du PVE : la construction d'une plate-forme politique commune ?

● Lors de la dernière réunion du Conseil à Berlin en mars 2007, une résolution a été votée pour que le PVE prépare les élections européennes de 2009 en identifiant un nombre limité de sujets qui pourraient servir de base au programme de la campagne. Quelques sujets controversés ont donné lieu à la création de nouveaux groupes de travail. 4 groupes ont ainsi été créés : économie, migrations, changement climatique et énergie, politique sociale, incluant la question du revenu garanti. Le groupe de travail environnement a été restructuré afin d'intégrer la question de la santé. L'objectif est d'arriver à trouver des compromis sur ces questions, soumises ensuite au vote du Conseil. S'il peut exister des désaccords, illustrant souvent les réalités politiques dans les différents pays, le Conseil parvient malgré tout à prendre des résolutions relatives à l'actualité.

● Si à court terme l'objectif est d'avoir un programme commun pour les élections européennes qui soit relayé par des outils identiques dans chacun des Etats, la question essentielle reste la possibilité, sur le long terme, de partager et faire progresser collectivement les partis Verts nationaux en harmonisant leurs lignes politiques au niveau européen.

4. La position du PVE sur l'UE

● À sa création, le PVE devait se consacrer essentiellement à 3 domaines : la paix, la sauvegarde de l'environnement et les Droits de l'Homme. Pour le PVE, l'UE est en effet un projet de paix, et l'élargissement est ainsi un des moyens principaux pour l'atteindre. Mais, pour cela, l'UE doit se restructurer en une véritable institution démocratique. Elle doit également réorienter ses priorités vers un modèle de développement durable d'un point de vue environnemental et social. Enfin, l'UE doit assumer ses responsabilités mondiales dans le cadre des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions tel le Conseil de l'Europe, pour construire un monde pacifique et durable.

SANDRINE ROGINSKY [HTTP://WWW.VERTS-EUROPE-SINOPL.E.NET](http://www.verts-europe-sinople.net)

Pour aller plus loin

<http://www.europeangreens.org/>

<http://www.greens-efa.org/>

http://www.lesverts.fr/article.php?id_article=232

http://www.uni-mannheim.de/edz/pdf/dg4/AFCO105_FR.pdf

http://www.nouvelle-europe.eu/index.php?option=com_content&task=view&id=136&Itemid=64



Les Verts | Alliance Libre Européenne
au Parlement Européen